

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 762

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ligne de ses vœux pour 1985, et de leur accent principal, «pour notre bonheur et celui des générations futures»: «(...) Lorsqu'il s'agit d'affirmer notre foi, lorsqu'on est acculé par une société en voie de paganisation, lorsque nos valeurs fondamentales sont bafouées... n'ayons pas peur. Ne jouons pas les neutres par facilité ou par fausse tolérance. Ne restons pas sur la touche, à compter les coups: il faut choisir son camp.»

Et ces quelques lignes qui feront réfléchir tous ceux qui se sont engagés à la suite de l'Eglise catholique et répondant à l'appel épiscopal, pour demander que la TV romande ne passe pas «Emmanuelle»:

Question. Vous avez vu le film «Emmanuelle»?

Réponse. Non, je ne l'ai pas vu.

Question. Alors comment avez-vous jugé qu'il n'était pas «présentable»?

Réponse. Je me suis basé sur des rapports que l'on m'a faits. Ces rapports sont assez sérieux puisque j'ai eu en mains les considérants du Conseil d'Etat genevois d'il y a dix ans et ceux du Conseil d'Etat vaudois. Le Gouvernement vaudois disait: «Ce film correspond à une moralité que la quasi-totalité du peuple vaudois réprouve.» Alors si les Vaudois, protestants à grande majorité, dont on sait qu'ils n'ont pas une morale sexuelle aussi sévère que celle des catholiques, rejettent ce film-là, alors à plus forte raison, chez nous...

Question. Ils le rejetaient il y a dix ans. Ne pensez-vous pas que, depuis, l'évolution des mœurs puisse permettre d'accepter ce film?

Réponse. Je crois qu'il y a eu une évolution, une énorme évolution, dans le comportement d'ordre public en matière de sexualité. La notion de pudeur doit être maintenue, mais elle a maintenant d'autres formes. Le nu, par exemple, qui pouvait horrifier mes grands-parents, aujourd'hui n'est sûrement plus un problème majeur. Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit, plus fondamentalement, de ce péril qui nous vient d'une société, qui en tant que société humaine, veut tout justifier. Or, pour moi, c'est Dieu qui doit tout justifier.

COURRIER

Eduquer aux médias

J'ai lu avec intérêt «Sale boulot» dans «Domaine Public» du 31 janvier 1985.

Le Centre d'initiation au cinéma et aux communications du Département vaudois de l'instruction publique travaille depuis des années à faire pénétrer dans l'école une éducation aux médias; il s'efforce de donner aux enfants, adolescents puis adultes, les moyens de réagir de façon autonome face à la presse, la radio, la télévision et face aux autres communications de masse: comprendre, apprécier, critiquer selon leurs propres valeurs et en connaissant les contraintes.

Partisan de la liberté d'expression, j'ai toujours lutté pour que soient donnés aux gens des moyens

MISE AU POINT

Caritas au Biafra: pas de surplus en banque!

Répondant au «Point de vue» d'Edmond Kaiser paru dans DP 759 du 24.1.1985 («Chaîne du Bonheur et autres chaînes»), Caritas Suisse nous prie de publier les précisions suivantes:

Edmond Kaiser s'en prend aux œuvres d'entraide et à Caritas en particulier qu'il accuse de détenir encore «quelques millions en banque pour le Biafra».

Cette accusation pourtant n'est pas fondée.

La guerre au Nigeria une fois terminée en 1970, après la clôture à Caritas des comptes de secours d'urgence versés à ce pays, soit plus de 8 millions

de francs, de nouveaux dons sont effectivement encore entrés à Caritas en faveur du Biafra. La somme de ces dons se chiffre à 3 703 642 francs exactement, somme à laquelle s'ajoute une aide de 850 000 francs de la Confédération.

Ces «quelques millions» dont parle notre détracteur ne sont pas restés en banque comme il le prétend. Ils ont été intégralement affectés en projets de réhabilitation sur place pour remédier aux ravages de la guerre. A commencer par l'aide aux invalides (prothèses, traitement de physiothérapie, réhabilitation professionnelle, création d'ateliers de travail, etc.), ainsi que d'autres projets d'aide sociale comme l'aide à des enfants sourds-muets ou atteints de polio, l'installation de maternités, de dispensaires ou encore des projets de formation pour des femmes.

En somme des projets réalisés sur le terrain et non des millions conservés en banque!

Jean-Pierre Golay

(Centre d'initiation au cinéma)

Caritas